



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'innovation, de la compétitivité
et des partenariats public-privé****Douzième session**

Genève, 26-28 mars 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté révisé de la douzième
session*****Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 26 mars 2018
à 15 heures, dans la salle XII******I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.

A. Débat de fond de haut niveau

3. Des partenariats novateurs au service de modes de production et de consommation durables.

B. Débat général

4. Exécution du programme de travail :
 - a) Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité ;

* Le présent document a été soumis après le délai de dix semaines prévu en raison du besoin de clarifier le statut de deux documents de référence auxquels l'ordre du jour renvoie (Cadre stratégique 2020-2021 et Recommandations adoptées par le Conseil d'administration du SPECA).

** Les membres des délégations qui participent à des réunions au Palais des Nations sont tenus de remplir le formulaire d'inscription téléchargeable depuis le site <https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=PcPBXs>. Il leur faut, avant la réunion, se présenter munis d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au Portail de Prégny, 8-14, avenue de la Paix, pour se faire délivrer une plaquette d'identité. Les participants pourront obtenir un complément d'information, y compris un plan des locaux, sur le site Web de la CEE à l'adresse <http://www.unece.org/meetings/practical.html>.



- b) Groupe de travail des partenariats public-privé ;
 - c) Activités conjointes.
5. Principales conclusions du débat de fond de haut niveau.
 6. Programme de travail pour 2018-2019 :
 - a) Plan d'activités intersessions pour 2018-2019 ;
 - b) Orientation stratégique pour 2020.
 7. Domaines d'intérêt commun avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales.
 8. Questions diverses.
 9. Adoption du rapport.

II. Annotations

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

1. Les représentants sont invités à adopter l'ordre du jour.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Ordre du jour provisoire annoté	ECE/CECI/2018/1	Décision

Point 2. Élection du Bureau

2. Les représentants éliront les membres du Bureau du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé pour un mandat de deux ans à compter de la présente session.

A. Débat de fond de haut niveau

Point 3. Des partenariats novateurs au service de modes de production et de consommation durables

3. Le développement durable passe nécessairement par une évolution de nos manières de produire et de consommer.
4. L'adoption de modes de production et de consommation durables – visant, en d'autres termes, à faire davantage et mieux avec moins – permet d'accroître les gains procurés à la société par les activités économiques en réduisant l'utilisation et la dégradation des ressources et la pollution pendant tout le cycle de vie des produits, tout en augmentant la valeur créée à partir de ces ressources et en améliorant la qualité de vie. Dans un système de production et de consommation durables, ou d'économie circulaire, la valeur des produits, matières et ressources est maintenue dans l'économie aussi longtemps que possible, dans le but de dissocier le développement économique mondial de la consommation de ressources non renouvelables.
5. L'innovation et les partenariats public-privé dynamiseront la transition vers des modes de production et de consommation durables. Il est essentiel de créer et de déployer des technologies, des processus, des services et des modèles économiques nouveaux pour remodeler les cycles de vie des produits, depuis la conception et la production, jusqu'à l'utilisation, à l'élimination et au recyclage. Les partenariats peuvent contribuer à la création d'incitations économiques et de règles adaptées, à l'élaboration et au suivi de normes plus ambitieuses, et à la conception et au financement d'infrastructures durables. Ces éléments favoriseront l'adoption d'une approche systémique permettant d'associer un large éventail de parties prenantes à cette importante transition, depuis les fournisseurs et les principaux producteurs jusqu'aux consommateurs et aux collectivités.

6. Le débat de fond de haut niveau est l'occasion d'examiner comment mieux promouvoir et utiliser l'innovation et les partenariats afin de développer des modes de production et de consommation durables. Y seront également étudiées plusieurs bonnes pratiques en matière de production et de consommation circulaires à l'échelle régionale, nationale et municipale dans la région de la CEE, dans le but de favoriser l'apprentissage collaboratif et la transmission des meilleures pratiques.

B. Débat général

Point 4. Exécution du programme de travail

a) Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité

7. Le secrétariat informera les représentants des activités menées par l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité (l'Équipe) depuis la précédente session, et notamment de l'état d'avancement des études nationales sur l'innovation au service du développement durable et de la suite qui leur est donnée ; des résultats du Forum économique 2017 du Programme spécial des Nations Unies pour les économies et pays d'Asie centrale, dont le thème était « L'innovation au service du développement durable » ; et des travaux d'élaboration d'un index régional des politiques d'innovation.

8. Les représentants seront invités à approuver le rapport de la dernière session de l'Équipe, le document relatif aux bonnes pratiques portant sur le thème : « Passer à l'économie circulaire – les politiques d'innovation au service d'une production et d'une consommation durables », et les recommandations de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité sur sa dixième réunion	ECE/CECI/ICP/2017/2	Décision
Vers un index sous-régional des politiques d'innovation	ECE/CECI/2018/INF.1	Débat
Mise à jour de la méthodologie appliquée dans le cadre des études nationales sur l'innovation au service du développement durable	ECE/CECI/2018/INF.2	Débat
Recommandations adoptées par le Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les économies et pays d'Asie centrale relativement à l'innovation au service du développement durable	ECE/CECI/2018/INF.3	Information
Passer à l'économie circulaire – les politiques d'innovation au service d'une production et d'une consommation durables	ECE/CECI/2018/3	Décision
Recommandations de l'Étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan	ECE/CECI/2018/INF.4	Information

b) Groupe de travail des partenariats public-privé

9. Le secrétariat informera les représentants des activités menées par l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé depuis sa neuvième réunion et par le Groupe de travail des partenariats public-privé depuis le 21 novembre 2017, y compris de l'adoption, par le Groupe de travail sur les PPP, de la norme pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés conclus sur la base de PPP (la norme). Le Comité sera invité à approuver le rapport du Groupe de travail sur sa première session, à confirmer que, dans le cas de la norme, toutes les étapes du processus ont été accomplies (étape six du processus qui en compte sept : ECE/CECI/2015/7, par. 12), et à recommander sa publication et son application. Le Comité sera également invité à prendre note :

- a) Des normes et recommandations en cours d'élaboration concernant les PPP ;
- b) Des principes directeurs révisés concernant les PPP axés sur la population en vue de la réalisation des ODD ;
- c) Des initiatives visant à diffuser et appliquer la norme, y compris des progrès réalisés dans la rédaction du projet de Déclaration sur la tolérance zéro de la corruption ;
- d) De l'initiative de renforcement des capacités visant les pays concernés par l'initiative « Belt & Road » ;
- e) Des progrès réalisés dans l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation permettant de noter les PPP et les projets d'infrastructure par rapport aux ODD, du réseau d'experts en validation composé d'unités PPP et d'organismes responsables des infrastructures, et de l'autonomisation des femmes dans le cadre des PPP.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Rapport du Groupe de travail des partenariats public-privé sur sa première session	ECE/CECI/WP/PPP/2017/2	Décision
Norme pour une tolérance zéro de la corruption dans le cadre de la passation de marchés conclus sur la base de PPP	ECE/CECI/WP/PPP/2017/4	Décision
Principes directeurs concernant les PPP axés sur la population en vue de la réalisation des objectifs de développement durable	ECE/CECI/2018/INF.5	Information
Promotion des partenariats public-privé centrés sur la population en appui à l'initiative « Belt & Road » et aux ODD	ECE/CECI/2018/INF.6	Information
Normes et recommandations en cours d'élaboration concernant les PPP axés sur l'intérêt de la population	ECE/CECI/2018/INF.7	Information

c) Activités conjointes

10. La CEE a organisé le Forum régional de 2018 sur le développement durable qui a eu lieu au Palais des Nations les 1^{er} et 2 mars 2018. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et le Groupe de travail des PPP ont participé à une table ronde autour du thème « Changer les modes de production : des partenariats novateurs au service de chaînes de valeur durables », en coopération avec le Comité directeur des capacités et des normes commerciales et le CEFACT.

11. Le secrétariat informera le Comité de l'état d'avancement des évaluations indépendantes des projets extrabudgétaires « Compétitivité, politiques d'innovation et partenariats public-privé : renforcement des capacités des fonctionnaires et des associations professionnelles », « Élaboration et application de normes internationales en matière de PPP à l'appui des objectifs de développement durable », et « Partenariats public-privé (PPP) : boîte à outils et Centre international d'excellence ».

Point 5. Principales conclusions du débat de fond de haut niveau

12. Le Président présentera son résumé sur le débat de fond de haut niveau, que les représentants seront invités à examiner en vue de formuler des suggestions quant à la suite à donner à ce débat.

Point 6. Programme de travail pour 2018-2019

a) Plan d'activités intersessions pour 2018-2019

13. Le secrétariat présentera le plan d'activités intersessions qui sera mis en œuvre entre 2018 et la prochaine session, en 2019.

14. Les représentants sont invités à porter toute autre proposition à l'attention du secrétariat.

15. Le Comité examinera et approuvera le plan d'activités intersessions qui sera mis en œuvre entre 2018 et la prochaine session, en 2019.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Propositions reçues pour des activités à réaliser en 2018-2019	ECE/CECI/2018/INF.8	Information

b) Orientation stratégique pour 2020

16. Lors de sa soixante-douzième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de passer d'un budget biennal à un budget annuel dès 2020, à l'issue de l'exercice biennal en cours. En conséquence, le processus de planification stratégique sera modifié. Le secrétariat présentera le nouveau processus de planification stratégique au Comité.

<i>Titre du document</i>	<i>Cote du document</i>	<i>Pour information ou décision</i>
Projet de cadre stratégique pour 2020-2021	ECE/CECI/2018/4	Information

Point 7. Domaines d'intérêt commun avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales

17. Les représentants seront informés des domaines d'intérêt commun ainsi que de la collaboration effective ou possible avec d'autres organes de la CEE et d'autres organisations internationales.

18. Lors de sa vingt-troisième session, qui a eu lieu du 14 au 17 novembre 2017, le Comité des politiques de l'environnement de la CEE a organisé une table ronde avec des représentants d'autres comités de la CEE, dont le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé, afin d'échanger des informations sur les activités d'intérêt commun et d'identifier des possibilités de coopération.

19. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a participé à la session sur le thème « Changer les modes de production : des partenariats novateurs au service de chaînes de valeur durables » lors du Forum régional sur le développement durable organisé les 1^{er} et 2 mars 2018 (voir le paragraphe 10 ci-dessus).

20. Des représentants de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont participé à un atelier méthodologique sur la possibilité de créer un index régional des politiques d'innovation, et ont fait part de leur intérêt pour une éventuelle coopération avec la CEE dans ce cadre.

Point 8. Questions diverses

21. Les représentants arrêteront les dates de la prochaine session.

Point 9. Adoption du rapport

22. Les représentants adopteront le rapport de la douzième session, notamment les décisions adoptées par le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé.

III. Calendrier indicatif

<i>Horaire</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Lundi	
26 mars 2018	
15 heures-15 h 20	Point 1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour Point 2. Élection du Bureau
15 h 20-18 heures	Débat de fond de haut niveau Point 3. Des partenariats novateurs au service de modes de production et de consommation durables
Mardi	
27 mars 2018	
10 heures-13 heures	Débat de fond de haut niveau (suite) Point 3. Des partenariats novateurs au service de modes de production et de consommation durables (suite)
13 heures-15 heures	<i>Pause déjeuner</i>
15 heures-18 heures	Débat général Point 4. Exécution du programme de travail <ul style="list-style-type: none"> a) Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité ; b) Groupe de travail des partenariats public-privé.
Mercredi	
28 mars 2018	
10 heures-13 heures	Débat général (suite) Point 4. Exécution du programme de travail (suite) <ul style="list-style-type: none"> b) Groupe de travail des partenariats public-privé ; c) Activités conjointes. Point 5. Principales conclusions du débat de fond de haut niveau Point 6. Programme de travail pour 2018-2019 <ul style="list-style-type: none"> a) Plan d'activités intersessions pour 2018-2019 ; b) Orientation stratégique pour 2020.
13 heures-15 heures	<i>Pause déjeuner</i>

<i>Horaire</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
15 heures-18 heures	Point 7. Domaines d'intérêt commun avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations internationales Point 8. Questions diverses Point 9. Adoption du rapport
